Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 079-217901032-20261012-2026_DCM082-DE

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)

Commune de COURLAY
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de COURLAY, salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nathalie ROUSSELOT, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 06/10/2026

Présents : Mme Nathalie ROUSSELOT, Mr Olivier DOYEN, Mr Jean-François VIOLLEAU, Mr France TOURRAINE, Mme Véronique CHABAUTY Mr Michel FUZEAU, Mr Albert DA SILVA, Mr Ludovic BAILLARJAUD, Mr Théophane MICHENEAU, Mme Lucie DENIS, Mr Julien MIGEON, Mme Linda BAUDOUIN, Mme Emilie PORTRAIT, Mme Elodie PELISSIER Mr Maxime GRANDEAU

Absents excusés : Mme Jennifer LETELLIER procuration à Nathalie ROUSSELOT le 10/10/2026
Mme VIOLLEAU Cécile procuration à Julien MIGEON le 29/09/2026
Mme BEREAUD Emilie procuration à Linda BAUDOUIN le 08/10/2026
Mme GUITTON Elise : procuration à Maxime GRANDEAU le 12/10/2026

Mr Maxime GRANDEAU a été désigné secrétaire de séance

DCM 2026-082 : Participation de la commune au dispositif Agglorénov de l'agglo2B

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et le Code de l'Energie,
Vu le nouveau Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, adopté en conseil communautaire le 13 mai 2025,
Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté en conseil communautaire le 28 septembre 2025,
Vu la délibération DEL-CC-2021-151 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2021 portant sur la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'habitat privé du Bocage Bressuirais : convention OPAH RU et OPAH sur la période 2021-2026,
Vu les délibérations DEL-CC-2026-031 et DEL-CC-2026-032 du conseil communautaire du 3 février 2026 relative à l'avenant n°6 de l'OPAH RU et à l'avenant n°2 du PIG Pacte territorial France Rénov' relative au prolongement du programme AggloRénov sur l'année 2027
Vu la délibération du conseil communautaire du 20 octobre 2026 actualisant et prolongeant les aides du programme local,

Pour rappel, le programme AggloRénov vise la rénovation des logements privés en centre-bourg. Il est mis en œuvre par la Communauté d'agglomération en partenariat avec l'Anah et des communes du territoire depuis 2022.

Au 31 décembre 2025, à l'échelle de la CA2B, 704 projets de réhabilitation ont été validés avec l'engagement de 1 500 000€ de subvention de l'Agglomération, 1 182 000€ par les

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 079-217901032-20261012-2026_DCM082-DE

communes partenaires et 6,9 millions d'euros par l'Anah pour 17 millions d'euros de travaux HT éligibles.

Ce programme est composé aujourd'hui d'une OPAH RU multisites, du PIG Pacte Territorial France Rénov' et d'un programme local visant plus précisément la revitalisation des cœurs de bourg et de ville.

Le programme local décline à l'échelle du centre ancien (cf périmètre bleu sur la carte interactive des aides habitat, site internet CA2B) des aides de la CA2B et communes partenaires pour :

- L'embellissement des façades
- La rénovation suite à primo-accession
- La restructuration et transformation de logement anciens
- L'appui aux projets collectifs
- La prime communale lutte contre la vacance

Sur la commune, au regard des enjeux de rénovation du parc de logement privés prégnants en centre-bourg, des projets portés par la commune, il est proposé de devenir partenaire du programme AggloRénov pour les aides du programme local pour l'année 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :
POUR l'adhésion : 17 voix
CONTRE l'adhésion : 2 voix

- de valider le partenariat communal au programme local d'AggloRénov sur le périmètre existant
- de fixer la participation de la collectivité à 5 000 € pour l'année 2027 (POUR : 17 ; CONTRE : 2)
- Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer tout document nécessaire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
La Maire,
Nathalie ROUSSELOT

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)

Le secrétaire de séance
Maxime GRANDEAU

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 079-217901032-20261012-2026_DCM083-DE

Commune de COURLAY
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de COURLAY, salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nathalie ROUSSELOT, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 06/10/2026

Présents : Mme Nathalie ROUSSELOT, Mr Olivier DOYEN, Mr Jean-François VIOLLEAU, Mr France TOURRAINE, Mme Véronique CHABAUTY Mr Michel FUZEAU, Mr Albert DA SILVA, Mr Ludovic BAILLARJAUD, Mr Théophane MICHENEAU, Mme Lucie DENIS, Mr Julien MIGEON, Mme Linda BAUDOUIN, Mme Emilie PORTRAIT, Mme Elodie PELISSIER Mr Maxime GRANDEAU

Absents excusés : Mme Jennifer LETELLIER procuration à Nathalie ROUSSELOT le 10/10/2026
Mme VIOLLEAU Cécile procuration à Julien MIGEON le 29/09/2026
Mme BEREAUD Emilie procuration à Linda BAUDOUIN le 08/10/2026
Mme GUITTON Elise : procuration à Maxime GRANDEAU le 12/10/2026

Mr Maxime GRANDEAU a été désigné secrétaire de séance

DCM 2026-083 : Indemnité de gardiennage des églises pour 2026

Vu les dispositions des articles L 5216-7-1 et L.5215-27 du Code général des collectivités territoriales
Vu la circulaire n° INTA8700006C du 8 janvier 1987,
Vu la circulaire n° IOCD1121246C du 29 juillet 2011,
Considérant que l'indemnité est représentative des frais que les intéressés exposent et les modalités de revalorisation annuelle sont encadrées par les circulaires ministérielles susvisées,
Considérant que le plafond indemnitaire est actualisé chaque année selon le point d'indice,

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que chaque année, il convient de procéder au vote de l'indemnité qui peut être versée au gardien de l'église qui réside sur la commune
Elle précise qu'elle est actuellement plafonnée à 503,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2026 à 500 €
- Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer tout document nécessaire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
La Maire,
Nathalie ROUSSELOT

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)

Le secrétaire de séance
Maxime GRANDEAU

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 079-217901032-20261012-2026_DCM084-DE

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)

Commune de COURLAY
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de COURLAY, salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nathalie ROUSSELOT, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 06/10/2026

Présents : Mme Nathalie ROUSSELOT, Mr Olivier DOYEN, Mr Jean-François VIOLLEAU, Mr France TOURRAINE, Mme Véronique CHABAUTY Mr Michel FUZEAU, Mr Albert DA SILVA, Mr Ludovic BAILLARJAUD, Mr Théophane MICHENEAU, Mme Lucie DENIS, Mr Julien MIGEON, Mme Linda BAUDOUIN, Mme Emilie PORTRAIT, Mme Elodie PELISSIER Mr Maxime GRANDEAU

Absents excusés : Mme Jennifer LETELLIER procuration à Nathalie ROUSSELOT le 10/10/2026
Mme VIOLLEAU Cécile procuration à Julien MIGEON le 29/09/2026
Mme BEREAUD Emilie procuration à Linda BAUDOUIN le 08/10/2026
Mme GUITTON Elise : procuration à Maxime GRANDEAU le 12/10/2026

Mr Maxime GRANDEAU a été désigné secrétaire de séance

DCM 2026-084 : Règlement interne pour la cession de chemins ruraux

Madame la Maire signale au Conseil Municipal que régulièrement, elle reçoit des demandes de riverains qui souhaitent acquérir des portions de chemins ruraux inutilisés par le public.

Elle rappelle que cette cession éventuelle repose sur le respect d'une procédure particulière qui a à un cout pour la collectivité. En effet, celle-ci nécessite le financement d'une enquête publique et d'un bornage dont le coût n'est pas complètement couvert par la vente desdites portions.

Elle précise que la recette équivaut approximativement à 50% du coût de la procédure.

Elle propose donc de continuer comme c'était le cas auparavant de regrouper plusieurs cessions sur une même enquête pour limiter ainsi le coût.

Elle propose aux élus de valider un process :
Tous les ans, un recensement des demandes est effectué en décembre de chaque année et pour déclencher une enquête, il faut que la surface minimum à vendre soit supérieur ou égale à 1 000 m^2

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 079-217901032-20251012-2026_DCM084-DE

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La validation de ce process

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
La Maire,
Nathalie ROUSSELOT

Le secrétaire de séance
Maxime GRANDEAU

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 079-217901032-20261012-2026_DCM085-DE

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)

Commune de COURLAY
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de COURLAY, salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nathalie ROUSSELOT, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 06/10/2026

Présents : Mme Nathalie ROUSSELOT, Mr Olivier DOYEN, Mr Jean-François VIOLLEAU, Mr France TOURRAINE, Mme Véronique CHABAUTY Mr Michel FUZEAU, Mr Albert DA SILVA, Mr Ludovic BAILLARJAUD, Mr Théophane MICHENEAU, Mme Lucie DENIS, Mr Julien MIGEON, Mme Linda BAUDOUIN, Mme Emilie PORTRAIT, Mme Elodie PELISSIER Mr Maxime GRANDEAU

Absents excusés : Mme Jennifer LETELLIER procuration à Nathalie ROUSSELOT le 10/10/2026
Mme VIOLLEAU Cécile procuration à Julien MIGEON le 29/09/2026
Mme BEREAUD Emilie procuration à Linda BAUDOUIN le 08/10/2026
Mme GUITTON Elise : procuration à Maxime GRANDEAU le 12/10/2026

Mr Maxime GRANDEAU a été désigné secrétaire de séance

DCM 2026-085 : Projet de rénovation de l'orgue de l'église

Madame la Maire signale au Conseil Municipal qu'en 2017, le propriétaire de l'orgue utilisé dans l'église de COURLAY a fait don de cet instrument à la collectivité qui en est donc devenue propriétaire.

Il s'avère que cet instrument a actuellement besoin d'une très forte rénovation pour pouvoir continuer à être utilisé. Il s'agit d'un orgue à tuyaux fabriqué dans les années 1920 qui, malgré les travaux de maintenance réguliers est actuellement dans un mauvais état de fonctionnement et ne permet plus une utilisation satisfaisante.

Madame la Maire présente au Conseil municipal le diaporama des utilisateurs de l'orgue qui souhaitent garder cet instrument et ont fait des études pour le financement de la rénovation de cet orgue.

Il s'avère que la rénovation de l'orgue à tuyaux est très élevée (estimation à 89 000 €) alors que le reconditionnement d'un orgue électronique serait beaucoup moins onéreux (estimation à 14 000 €)

Néanmoins les utilisateurs souhaitent poursuivre l'idée d'une rénovation de l'orgue actuel en recherchant des financements privés.

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

MAIRIE DE COURLAY
79 (Deux-Sèvres)

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 079-217901032-20261012-2026_DCM085-DE

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de définir le montant maximum que la collectivité est prête à financer pour garder un orgue en état de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité
Vote POUR : 15
Abstentions : 4 :

- de fixer à 14 000 € maximum le montant de la dépense que la collectivité est disposée à financer pour garder un orgue dans l'église de COURLAY

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
La Maire,
Nathalie ROUSSELOT

MAIRIE DE COURLAY
79 (Deux-Sèvres)

Le secrétaire de séance
Maxime GRANDEAU

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 079-217901032-20261012-2026_DCM086-DE

Commune de COURLAY
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de COURLAY, salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nathalie ROUSSELOT, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 06/10/2026

Présents : Mme Nathalie ROUSSELOT, Mr Olivier DOYEN, Mr Jean-François VIOLLEAU, Mr France TOURRAINE, Mme Véronique CHABAUTY Mr Michel FUZEAU, Mr Albert DA SILVA, Mr Ludovic BAILLARJAUD, Mr Théophane MICHENEAU, Mme Lucie DENIS, Mr Julien MIGEON, Mme Linda BAUDOUIN, Mme Emilie PORTRAIT, Mme Elodie PELISSIER Mr Maxime GRANDEAU

Absents excusés : Mme Jennifer LETELLIER procuration à Nathalie ROUSSELOT le 10/10/2026
Mme VIOLLEAU Cécile procuration à Julien MIGEON le 29/09/2026
Mme BEREAUD Emilie procuration à Linda BAUDOUIN le 08/10/2026
Mme GUITTON Elise : procuration à Maxime GRANDEAU le 12/10/2026

Mr Maxime GRANDEAU a été désigné secrétaire de séance

DCM 2026-086 Refacturation par la CA2B des frais de téléphonie du 1er semestre 2026 incombant à la commune de COURLAY

Vu la convention de mutualisation 2025-2029 passée entre la commune de COURLAY et la CA2B en vertu de la DCM 2025-010 du Conseil Municipal de COURLAY

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mutualisation avec la CA2B la commune a décidé d'adhérer au service commun de la D.S.I. de la CA2B qui gère la téléphonie de la collectivité et prévoit la refacturation semestrielle à chaque collectivité des frais de téléphonie inhérents à chaque commune adhérente.

Il convient donc de préciser par délibérations concordantes des deux collectivités, les montants de refacturation des frais avancés par la CA2B pour le compte de chaque commune

Madame la Maire donne connaissance du montant concernant la commune de COURLAY pour le 1er semestre 2026 (période du 01/12/2025 au 31/05/2026) qui s'élève à 171,07 €

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 079-217901032-20261012-2026_DCM086-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la refacturation par la CA2B à la commune de COURLAY d'un montant de frais de téléphonie pour le 1er semestre 2026 s'élevant à 171,07 €
- Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
La Maire,
Nathalie ROUSSELOT

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)

Le secrétaire de séance
Maxime GRANDEAU

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 079-217901032-20261012-2026_DCM087-DE

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)

Commune de COURLAY
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de COURLAY, salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nathalie ROUSSELOT, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 06/10/2026

Présents : Mme Nathalie ROUSSELOT, Mr Olivier DOYEN, Mr Jean-François VIOLLEAU, Mr France TOURRAINE, Mme Véronique CHABAUTY Mr Michel FUZEAU, Mr Albert DA SILVA, Mr Ludovic BAILLARJAUD, Mr Théophane MICHENEAU, Mme Lucie DENIS, Mr Julien MIGEON, Mme Linda BAUDOUIN, Mme Emilie PORTRAIT, Mme Elodie PELISSIER Mr Maxime GRANDEAU

Absents excusés : Mme Jennifer LETELLIER procuration à Nathalie ROUSSELOT le 10/10/2026
Mme VIOLLEAU Cécile procuration à Julien MIGEON le 29/09/2026
Mme BEREAUD Emilie procuration à Linda BAUDOUIN le 08/10/2026
Mme GUITTON Elise : procuration à Maxime GRANDEAU le 12/10/2026

Mr Maxime GRANDEAU a été désigné secrétaire de séance

DCM 2026-087 Bilan n° 3 des décisions prises par délégation

Madame la Maire donne connaissance au Conseil municipal des décisions qu'elle a prises par délégation du conseil municipal du 07/07/2026 au 05/10/2026 inclus numérotées du n° 76 au n° 102 inclus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- prend acte de ce relevé de décisions n°3
- Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
La Maire,
Nathalie ROUSSELOT

Le secrétaire de séance
Maxime GRANDEAU

MAIRIE DE COURLAY (Deux-Sèvres)